

O e c o n o m i a H u m a n a

Bulletin de la Chaire de responsabilité sociale
et de développement durable

Volume 2, Numéro 11

Décembre—Janvier 2004-2005

Dans ce numéro

- **Éditorial**
Page 1
- **La responsabilité sociale et le développement durable témoins de nouveaux compromis sociaux**
Corinne Gendron
Page 3
- **Renouvellement syndical: positionnement sur le débat de la RSE et alliances avec la société civile**
Gisèle Bélem,
Emmanuelle Champion,
Corinne Gendron et
Marie-France Turcotte
Page 5
- **Site Internet du mois**
Page 2
- **Babillard**
Page 14
- **Séminaires de la Chaire**
Page 15

Éditorial

Patrick Laprise

Sur les scènes publique et académique, le concept de développement durable a refait son entrée en grande, ces dernières semaines, alors que le ministre québécois de l'environnement, M. Thomas J. Mulcair, a déposé un avant-projet de *Loi sur le développement durable*, loi qui obligerait entre autres les institutions gouvernementales à prendre en compte certains principes du développement durable dans ses petites et grandes décisions. Les éloges ont fusé de toutes parts dans les médias selon l'opinion que chaque auteur se fait d'éventuels progrès environnementaux, économiques et sociaux¹ qui pourraient être faits à partir d'un tel engagement pour le développement durable. La question que je me pose est à la fois simple et complexe : doit-on y croire ou non ?

Tous n'ont pas sauté à pieds joints dans la barque de l'enthousiasme général, surtout ceux qui suivent les évolutions de ce que le développement durable a été, est et devient. Louis-Gilles Francoeur, journaliste environnemental au Devoir, a été particulièrement critique mais voit d'un bon œil la création d'un fonds vert qui mettrait à l'abri le ministère² de l'environnement des besoins financiers urgents des autres ministères. Toutefois, lui comme Harvey Mead, de l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN), ne se laissent pas prendre à la rhétorique du gouvernement durable et font observer qu'on a tout fait pour laisser la porte grande ouverte aux impératifs économiques et à la nécessité de la croissance.

Ainsi, rapidement, le débat en est revenu à la base du problème, soit que chacun perçoit différemment ce qu'est le développement durable, les politiciens encore plus que les autres, apparemment. Tel que le mentionnait Lucien Bouchard dans son au-

tobiographie à propos de la première époque du développement durable qui suivit le rapport Brundtland (1987) : « L'expression, plus que le concept même, fit immédiatement fortune chez les politiciens. Dans leur bouche, elle prit l'allure d'une profession de foi qui sonnait bien aux oreilles de la population »³. Quel bel outil pour façonner son capital de sympathie ! En lisant de telles paroles, comment faire pour être positif face à ce *come back* du concept ? Assiste-t-on au retour de l'évidence ou à une nouvelle manière pragmatique d'aborder ce schéma formidable qu'est le développement durable, qui recèle en soi un potentiel indubitable ?

À ce sujet, en guise d'aides à la réflexion, notons que cette annonce d'un avant-projet de loi sur le développement durable survient dans un contexte ni plus ni moins « de vigie », à un moment où les milieux environnementaux ne sont pas peu fiers d'avoir « vaincu » le projet de centrale au gaz du Sûroit. Le gouvernement libéral est surveillé de près car on lui prête de très mauvaises intentions par rapport à la réforme des acquis sociaux québécois et à son désir de développer économiquement la province, deux choses qui, faites aux dépens de l'environnement et des démunis, n'apparaissent pas très « durables » aux yeux de plusieurs. Par ailleurs, cette annonce est faite juste au bon moment pour laisser penser à la population que l'exportation d'électricité « propre »⁴ aux États-Unis est un élément intrinsèque à un développement durable. De plus, le lendemain de l'annonce, le ministre québécois du Développement économique et régional, Michel Audet, déclarait que le caractère polluant des activités d'une entreprise ne lui enlèverait par ses subventions gouvernementales.

En conclusion, le premier ministre Charest veut faire du Québec l'État le plus progressiste en matière de développement durable, mais nous savons bien tous que notre province est engagée dans une compétition infinie vers le développement quantitatif plutôt que qualitatif, qui laisse les moins « développés » toujours plus loin en arrière. Qui sera le premier à dire : c'est assez ! ? Ne comptons pas trop sur M. Charest. Par contre, il ne faut pas s'inquiéter de la facette « enrichissement des Québécois »⁵ comprise dans la définition que se donne le gouvernement actuel du développement durable... cette facette qui satisfait la majorité des électeurs.

Incidemment, je souhaite annoncer que nous aurons l'occasion, dans le numéro de février de ce bulletin, de lire les commentaires des collaborateurs de la Chaire concernant cet avant-projet de loi sur le développement durable. Voyons maintenant ce que nous réserve ce numéro-ci :

Dans cette édition d'Oeconomia Humana, madame Corinne Gendron traite d'une manière originale des deux sujets qui occupent nos recherches ici à la Chaire de responsabilité sociale et développement durable. Madame Gendron voit chez les entreprises qui s'emparent du développement durable et de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) des ruptures qui dénotent un virage rendu inévitable par la prise de conscience des problèmes du modèle précédent de développement, plus productiviste. Puis, deux étudiantes et deux professeures de la Chaire nous font part de leurs découvertes par rapport aux renouvellements des syndicats qui sont confrontés à une crise de leur existence au niveau mondial. Nous verrons avec elles que les syndicats ont leur rôle à jouer dans la finance responsable et dans d'autres facettes de la RSE, ainsi que dans les actions de la société civile. Bonne lecture !

¹ En fait, ce sont les questions environnementales et sociales qui sont mises de l'avant, ce qui laisse croire que le progrès économique est en quelque sorte pris pour acquis...

² Francoeur, Louis-Gilles, « Un développement durable made in Québec », *Le Devoir*, samedi 27 novembre 2004, p. b1

³ Tel que cité par David, Michel, « Le pitbull vert », *Le Devoir*, mardi 7 décembre 2004, p. A3

⁴ Dans le sens de « hydroélectrique »

⁵ Selon le document déposé qui consiste en l'avant-projet de loi, le développement durable « s'entend du processus continu d'amélioration des conditions d'existence des populations actuelles ». À vous de juger.

Site Internet du Mois

Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI)

Ce site se veut le lieu d'animation d'un réseau où des acteurs de différents domaines vont chercher à identifier les questions qui doivent être approfondies. Un agenda complet est offert qui présente les activités de l'Institut. Cet agenda et la liste de publication sont divisés sur la base de thèmes qui rejoignent tout le spectre des problématiques internationales du développement durable. Plusieurs publications peuvent être téléchargées, d'autres peuvent être achetées.

www.iddri.org/iddri/

La responsabilité sociale et le développement durable témoins de nouveaux compromis sociaux ¹

Corinne Gendron

Titulaire, Chaire de responsabilité sociale et de développement durable

Le développement durable et la responsabilité sociale sont deux termes tout aussi populaires qu'ambigus. En fait, ces dernières années, il n'est pas une politique qui ne se réclame du développement durable (la dernière politique énergétique du Québec n'est qu'un exemple parmi d'autres) ni une entreprise qui ne se dise socialement responsable. Expressions interchangeable, le développement durable et la responsabilité sociale sont devenus le crédo de la bonne gouvernance, qu'elle soit publique ou corporative, à tel point qu'on les brandit désormais pour légitimer tout et son contraire. Il n'est donc pas surprenant qu'on ait reproché à la responsabilité sociale de n'être qu'une façade, et au développement durable de n'être qu'une nouvelle façon de nommer ce qui n'a jamais changé.

Même s'il faut demeurer prudent face aux promesses portées par l'un et par l'autre, nous sommes néanmoins d'avis que la responsabilité sociale tout comme le développement durable, sont porteurs de ruptures qui leur donnent un sens. Mais il faut, pour le saisir, aller au-delà des proclamations vertueuses ou des critiques trop radicales, en commençant par les distinguer l'un de l'autre.

On l'a souvent dit, le développement durable est un concept flou dont l'opérationnalisation au sein de l'entreprise est difficile, et pour cause. Même s'il a été récupéré par bon nombre d'entreprises à travers un glissement sémantique vers la croissance ou la gestion durable, le développement durable n'est pas un concept managérial et n'a jamais eu la prétention de l'être. Il traduit plutôt un changement de cap revendiqué par des acteurs, puis par des institutions, qui ont souhaité rompre avec le modèle de développement industriel productiviste. C'est que ce modèle s'avère dépassé, non seulement en regard des enjeux environnementaux actuels, mais aussi en regard des inégalités sociales et économiques qui perdurent et s'approfondissent à travers le monde. Si bien que loin d'être un effet de mode, la diffusion du concept de développement durable traduit un véritable changement de perspective et de valeurs. D'une part, l'activité économique doit désormais s'inscrire au sein des limites de la biosphère. D'autre part, le partage des richesses ne peut reposer uniquement

sur une dynamique de croissance. Enfin, le progrès ne s'incarne plus tant dans une industrialisation à outrance que dans le développement de nouvelles technologies fortement dématérialisées, c'est-à-dire à très faible intensité écologique. C'est donc à une échelle de projet de société que se définit le développement durable, c'est-à-dire un développement qui respecte l'intégrité de l'environnement en préservant les grandes régulations écologiques (climat, biodiversité, eau, etc), un développement qui contribue effectivement au mieux-être des personnes et des sociétés, et un développement qui instrumentalise l'économie à cette fin.

À notre avis, seul un usage abusif est susceptible de faire du développement durable une stratégie managériale ou un modèle de gestion. Une entreprise peut tout au plus y contribuer par l'intermédiaire de sa production, de ses modes de gestion et plus généralement de l'ensemble de ses activités.

La question de la responsabilité sociale se pose très différemment, ne serait-ce que parce qu'à l'inverse du développement durable, elle est tout d'abord issue du monde des affaires, pour avoir été reprise ces dernières années par d'autres acteurs et les institutions publiques. Immanquablement, elle a acquis au cours de ce périple un sens nouveau. Dans ses premières utilisations, la responsabilité sociale était associée à la discrétion managériale dans une perspective philanthropique de bon père de famille. C'est ce qui lui vaudra d'être pourfendue par les grands actionnaires privés qui y verront une stratégie d'usurpation de leurs droits et un détournement de la mission de l'entreprise : la seule responsabilité sociale de l'entreprise, dira Friedman en 1970, est de faire des profits.

Avec l'avènement de la mondialisation, le conflit entre les actionnaires et les dirigeants a été occulté par les inquiétudes concernant la régulation d'une entreprise qui a acquis une véritable autonomie législative. L'entreprise mondialisée est désormais en position de négocier ses conditions d'opération avec des États qu'elle met en concurrence. Libérée des contraintes étatiques, comment éviter que l'entreprise abuse de son pou-

voir ? Comment s'assurer que l'enrichissement de ses actionnaires ne se fasse pas au détriment de l'appauvrissement des travailleurs, des populations et de l'environnement ? Grâce à la responsabilité sociale de l'entreprise, diront les uns; à travers la responsabilisation sociale des entreprises diront les autres. Il semble donc y avoir consensus à l'effet que la responsabilité sociale pourrait venir combler le vide réglementaire entraîné par la mondialisation de l'économie.

Mais de quelle responsabilité sociale parle-t-on? Et surtout, sur quels mécanismes de mise en œuvre doit-elle reposer? Tenter de répondre à ces questions, c'est lever le voile sur l'apparent consensus de la responsabilité sociale et découvrir qu'elle cache des positions contradictoires. Ainsi, pour certains, la responsabilité sociale se résume à des initiatives volontaires en marge de la loi alors que pour d'autres, elle suppose au contraire un nouveau cadre législatif et réglementaire. Voilà pourquoi tout exercice de définition de la responsabilité sociale est périlleux. C'est ce qu'ont constaté les organisateurs du forum sur la responsabilité sociale de la Commission européenne. À la recherche d'une définition de la responsabilité sociale, ils ont du déclarer forfait devant les positions irréconciliables contenues dans les 300 mémoires qu'ils avaient reçus.

Si l'impossibilité de lui donner une définition signe selon plusieurs l'arrêt de mort de la responsabilité sociale, ce sont précisément les débats qu'elle suscite qui en font à notre avis tout l'intérêt. Car qu'elle prenne la forme d'initiatives volontaires ou de nouvelles obligations législatives et réglementaires, la responsabilité sociale questionne le rôle de l'entreprise dans la société, et reflète les nouvelles attentes qu'entretient la population à son égard. L'entreprise ne peut plus se contenter de produire au meilleur coût possible pour réaliser sa mission financière; il lui faut désormais tenir compte des impacts sociaux et environnementaux de ses activités.

Cette nouvelle conception du rôle de l'entreprise n'émerge pas sans résistances. En interdisant la discrimination des produits sur la base du processus de production, l'OMC tout comme l'ALÉNA, perpétuent une conception traditionnelle des échanges économiques. Dans cette conception, la relation entre le producteur et le consommateur se résume au prix, et le seul impératif de production demeure le coût. Pourtant, à côté de ces règles du commerce international émergent un foisonnement d'initiatives qui réclament au contraire que soient prises en compte les conditions de production tant environnementales que sociales. Ainsi, le commerce équitable qui connaît une croissance inégalée, discrimine les produits selon le salaire versé au producteur et le caractère démocratique

de son organisation. La norme 14001 garantit pour sa part que l'entreprise a mis en œuvre une politique environnementale; quant à la norme SA 8000, elle assure que les droits du travail et les droits humains sont respectés par l'organisation. Même si leur efficacité est tributaire de la sanction imprévisible du marché, ces quelques initiatives témoignent bien des nouvelles attentes que les consommateurs, mais aussi les investisseurs entretiennent vis-à-vis de l'entreprise. Et alors qu'elles tardent à être codifiées au sein du droit commercial international, ces nouvelles attentes donnent naissance à de nouveaux mécanismes de régulation qui sont en train de révolutionner le paysage réglementaire de l'économie mondialisée.

Les certifications telles que ISO 14001, SA8000 ou le commerce équitable, tout comme les codes de conduite et les lignes directrices publiées par le Global Reporting Initiative viennent alimenter ce que plusieurs qualifient de soft law. Si l'expression prend souvent des allures péjoratives alors que certains dénoncent leur caractère non contraignant, il n'en reste pas moins que les initiatives de soft law viennent désormais baliser les activités des entreprises en fixant un contenu de responsabilité sociale. Souvent issus d'un dialogue entre des acteurs aussi antagonistes que les groupes environnementaux et les entreprises, ces initiatives s'apparentent donc à un véritable compromis social sur le rôle de l'entreprise dans la société. Pour l'heure, ce compromis est réalisé en marge des institutions économiques internationales incapables d'intégrer le non économique et visiblement déconnectées des enjeux auxquels nous devons désormais faire face.

Cette véritable schizophrénie des institutions économiques internationales retarde très certainement l'amélioration des performances sociale et environnementale des entreprises. Il n'en reste pas moins que ces dernières sont de plus en plus nombreuses à s'y intéresser. À titre d'exemple, au cours des dernières années, les grandes entreprises du secteur énergétique ont commencé à utiliser les indicateurs de développement durable développés par la GRI pour rendre compte de leur performance. Certaines entreprises, dont Hydro-Québec, vont même jusqu'à faire vérifier leur rapport de développement durable par des experts indépendants.

En conclusion, ces nouvelles pratiques illustrent bien à notre avis qu'au delà des discours et des critiques, la responsabilité sociale induit une nouvelle manière de faire des affaires. Il reste que la question du cadre réglementaire à mettre en place aux échelles nationale et internationale pour garantir cette responsabilisation demeure ouverte. Si l'on en juge par les discussions actuelles, il est probable que ce cadre réglementaire repose à la fois

sur des mesures contraignantes et sur des mécanismes volontaires. On assiste déjà à l'heure actuelle à des tentatives d'articulation entre les règles du commerce international et les initiatives de soft law que nous avons évoquées. Par ailleurs, ce cadre réglementaire sera porté par de nouveaux acteurs et de nouvelles institutions branchés sur les consommateurs et les investisseurs, à défaut de l'être sur les citoyens, avec lesquelles les entreprises devront négocier le contenu de leur responsabilité sociale qui ne manquera pas d'évoluer avec le temps.

¹ Communication présentée dans le cadre des Entretiens Jacques Cartier 2004, dans le cadre du colloque sur le développement durable.

Renouvellement syndical : positionnement sur le débat de la RSE et alliances avec la société civile ¹

Gisèle Belem, Emmanuelle Champion, Corinne Gendron et Marie-France Turcotte
Chaire de responsabilité sociale et de développement durable

Introduction: crise économique, mondialisation, financiarisation

L'économie mondiale a connu une profonde mutation avec la fin de deux grands modèles économiques: l'économie planifiée et le fordisme. Depuis la fin des années 1960 sont apparus les signes d'essoufflement du modèle capitaliste, qui se sont manifestés par des modifications de l'environnement économique et politique d'une part et d'autre part par une remise en cause des modes de régulation en vigueur. Ces manifestations ont donné lieu à l'apparition d'une crise économique caractérisée par une baisse de la productivité, une croissance du chômage, une augmentation de la compétition internationale etc. Dans l'ensemble, la crise reflète la mutation de l'économie mondiale qui résulte d'une nouvelle révolution industrielle fondée sur le développement rapide des techniques et qui impose une modernisation radicale des outils de production. Ces mutations débouchent en particulier sur une crise de l'emploi dans les pays industriels. Par ailleurs, la globalisation de l'économie, caractérisée par la révolution des communications, une mobilité accrue du capital, en particulier financier, a provoqué la diminution et la précarisation de l'emploi par l'intervention des sous-traitants, mais également du fait de la montée de la logique financière. Le modèle « stakeholder » selon lequel

le partage des gains de productivité se base sur un accord entre dirigeants et actionnaires est maintenant remplacé par le modèle « shareholder » qui donne la primauté aux intérêts des actionnaires à travers la rentabilisation des fonds propres (Plihon, 2001). Une des conséquences de cette transformation est le transfert des risques sur les salariés qui constituent une variable d'ajustement en cas de crise. Ainsi, le mouvement de la mondialisation restreint les possibilités d'action des États et ce sont les multinationales qui bénéficient de la plus grande marge de manœuvre.

Dans ces conditions, le mouvement syndical fait face d'une part à une crise de représentativité et de crédibilité sociale au niveau interne, ce qui s'est caractérisé par une désaffection de ses membres (Boucher, 1997). Ainsi, dans plusieurs pays industriels tels que les États-Unis, la Grande-Bretagne ou la France, les syndicats ont perdu des membres, quelques fois de manière dramatique. D'autre part, le mouvement syndical se trouve confronté au défi d'un marché du travail global, conséquence sociale la plus importante de la mondialisation.

1. Les nouvelles initiatives

La crise actuelle donne l'occasion aux syndicats de renouveler la manière traditionnelle de mener l'action collective. En effet, les années 1980-1990

ont vu une baisse des capacités d'intervention syndicales selon la méthode traditionnelle de la négociation collective. Les syndicats ont alors commencé à développer de nouvelles initiatives dans plusieurs domaines, dont le principal objectif est d'exercer une pression sur les entreprises pour une plus grande responsabilisation sociale et environnementale. Par ailleurs, ces initiatives ont eu pour principale conséquence la modification des rapports entre les syndicats et le patronat d'une part, mais également entre les syndicats et les autres organisations de la société civile.

1.1. L'investissement responsable

Depuis le milieu des années 1980, les syndicats nord-américains se mobilisent autour de la question de l'épargne salariale, capital accumulé dans des fonds de pension en vue de la retraite. Il s'agit principalement d'investir ce capital dans une perspective responsable, notamment de manière à créer et maintenir des emplois, dans le cas du Québec. Le fonds de la FTQ et le Fond'action de la CSN privilégient les investissements dans des entreprises favorisant la coopération entre syndicat et patronat, ou la gestion participative. Dans le cas de Fond'action, l'attribution des fonds privilégie également les entreprises soucieuses de l'environnement. Les innovations engendrées par ces pratiques participent de manière significative au renouvellement du positionnement syndical face à la crise économique. En effet, ces expériences ont donné lieu à une plus grande implication des travailleurs dans l'organisation du travail et une meilleure qualité de la négociation avec les syndicats. Par ailleurs, les enjeux de négociation se sont modifiés : des revendications liées aux salaires, ils concernent à présent l'emploi et son organisation, sans oublier l'intérêt pour le développement régional et la protection environnementale.

1.2. Le placement responsable

Toujours dans la même veine, les syndicats ont investi l'épargne salariale selon une stratégie de placement responsable. Il s'agit spécifiquement pour les caisses de retraite, d'investir cette épargne selon des critères éthiques, sociaux ou environnementaux. Dans le cas de Bâtirente, la caisse de retraite de la CSN, la stratégie d'engagement en tant qu'actionnaire dans les entreprises dont elles détiennent les actions, leur permet d'exercer leur droit de vote ou de proposer des résolutions d'actionnaires dans le but d'influencer les entreprises dans le sens d'une responsabilisation sociale et environnementale. Dans un contexte où les transnationales échappent aux réglementations nationales, le renouvellement de l'action syndicale à travers cette stratégie a l'avantage de permettre aux syndicats d'exercer une pression notable sur les entreprises, notamment dans les domaines des normes et conventions internationales portant sur

le travail. En effet, aux États-Unis, les syndicats et les fonds syndicaux sont devenus les plus grands promoteurs de résolutions déposées par les actionnaires (Robinson, 2003).

1.3. La notation sociale

Le développement de ces initiatives de finance responsable a occasionné de nouveaux besoins, notamment en matière de notation sociale et environnementale. Cette évaluation est nécessaire pour permettre aux actionnaires de sélectionner les entreprises au sein desquelles investir. L'exemple de Vigéo illustre cette introduction des syndicats dans le domaine de la notation sociale. Nicole Notat, ancienne dirigeante syndicale française, a créé en 2002 cette agence européenne de notation sociale. Le Conseil d'administration de Vigéo a été constitué sur une base tripartite : en plus de compter sept investisseurs et trente cinq entreprises, il comprend huit syndicats de sept pays différents : CFDT (France), CC. OO (Espagne), CISL (Italie), UGTE (Espagne), UGTP (Portugal), DGB (Allemagne) et OGB (Autriche). Au Conseil d'administration, chaque catégorie d'associés, quel que soit son apport capitalistique, a trois représentants entreprises, trois représentants syndicaux - CFDT (France), CC. OO (Espagne) et CSC (Belgique) -, trois représentants investisseurs, auxquels s'ajoutent six personnes qualifiées. La présence d'un collège syndical illustre l'implantation de l'acteur syndical dans la responsabilité sociale de l'entreprise et l'adhésion à la création d'une agence européenne d'évaluation (Éducation ouvrière, 2003).

1.4. Les initiatives internationales (GRI et Global compact)

Pour les besoins des initiatives précédentes, il est nécessaire que les entreprises fournissent des informations sur leur performance sociale et environnementale qui soient comparables. C'est ainsi que les syndicats, avec d'autres acteurs, ont participé à l'élaboration du Global Reporting Initiative (GRI) qui élabore des lignes directrices sur la production de rapports de développement durable par les entreprises. Par ailleurs, les syndicats sont également partie prenante du Global Compact, qui représente une plateforme visant à encourager les valeurs fondamentales dans les pratiques des entreprises. Il s'inspire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, des Principes fondamentaux du travail du BIT et des Principes de Rio sur l'environnement et le développement et propose aux entreprises d'adopter et d'appliquer volontairement neuf principes de respect des droits de l'homme, du travail et de l'environnement. En participant à ces initiatives, les syndicats s'assurent de la prise en compte de leurs préoccupations par des outils visant l'encadrement, même non contraignant, de l'activité

des entreprises et reconnaissent l'utilité des informations recueillies dans ces rapports.

1.5. Pressions auprès des instances internationales

Récemment par exemple, quatre syndicats ont exercé des pressions auprès du Global Compact pour que soit retirée l'entreprise Nike du Pacte mondial des Nations Unies. D'après les chefs syndicaux, l'entreprise viole systématiquement le droit à la liberté d'association et à la négociation collective. Nike envisageait la fermeture de deux des trois installations au Canada de l'entreprise Bauer Nike Hockey, filiale acquise en 1995. Or, les quelque 1 100 employés travaillant dans ces installations sont les seuls travailleurs syndiqués de Nike (Groupe Investissement responsable, 2004).

1.6. Élaboration d'accords-cadres avec les multinationales

Les Fédérations Syndicales Internationales développent des relations de négociations collectives avec les entreprises à un niveau international. Une vingtaine d'accords mondiaux ont été signés au cours des deux dernières années entre les FSI et des entreprises de différents secteurs comme les mines, la chimie, l'alimentation, la sylviculture, les services et l'automobile (Ryder, 2004).

1.7. Participation à des sommets et forums sociaux.

Plusieurs syndicats participent par exemple au Forum Social Mondial : la Fédération des Travailleurs du Québec (FTQ), la Confédération Internationale des Syndicats Libres (CISL) etc. Cette participation permet aux syndicats de créer des réseaux, de confronter leurs revendications avec celles émises par des organisations de la société civile et de s'ouvrir sur des revendications universalistes (Le Forum Social Mondial 2003 et les syndicats, 2003).

1.8. Création d'ONG

Les syndicats des pays industrialisés ont considéré comme de leur devoir de s'impliquer dans le développement, tant au niveau national qu'international. Ainsi, en marge de la voie financière utilisée par les fonds de travailleurs, certains syndicats ont créé leur propre ONG au Canada, avec pour objectifs l'aide humanitaire, la solidarité syndicale et la défense des droits de l'homme. On peut citer à titre d'exemple le Fonds pour la justice sociale du syndicat canadien des travailleurs de l'automobile ou le Fonds humanitaire du syndicat du papier et de l'énergie. Ce type de fonds s'inscrit dans le cadre d'une tendance croissante à utiliser le pouvoir de négociation collective pour affecter des fonds au développement international et est considéré par les syndicats comme une manière de répondre

au phénomène de mondialisation.

1.9. Commerce équitable et consommation responsable

La Confédération des Syndicats Nationaux (CSN) mène actuellement une campagne auprès de ses membres prônant le commerce équitable et la consommation responsable. Pour cette campagne « Soyons consomm'acteurs ! », la CSN collabore avec l'ONG Équiterre et Oxfam. Cette campagne de sensibilisation a pour objectif « l'édification d'un système social et économique plus juste, plus responsable et plus écologique » (CSN, 2004).

2. Les lignes forces des innovations

Les innovations répertoriées se distinguent par deux caractéristiques principales : l'internationalisation du dialogue social et l'universalité des thèmes de revendication.

Avec les incertitudes et les risques engendrés par la crise économique, le syndicalisme a adopté une attitude constructive en se muant en un syndicalisme de proposition (Contrepoids, 2003). Les nouvelles stratégies syndicales visent en effet à dépasser la négociation collective car les effets de la globalisation ont remis en cause les canaux traditionnels de l'action syndicale. On peut ainsi observer le passage d'une stratégie de contestation à une approche participative notamment avec les entreprises mais également avec les autres acteurs. Cette modification a lieu d'une part par le biais des modalités d'action dont les transformations ont donné lieu à de nouvelles alliances mais également à des thèmes à tendance plus universaliste (Robinson, 2000, Offe, 1997). Les syndicats ont ainsi établi un dialogue avec les autres acteurs (État, entreprises et ONG) et élargi leurs préoccupations au-delà des relations de travail.

2.1. Internationalisation du dialogue social

Avec le patronat, la nouvelle stratégie syndicale se caractérise dans son ensemble par le passage d'une position défensive à une position offensive caractérisée par la concertation et des propositions d'alternatives plutôt que la contestation des décisions patronales. Les syndicats négocient ainsi des accords avec les multinationales et créent des alliances entre syndicats au niveau international. Par ailleurs, ils développent des relations avec les organisations internationales pour l'élaboration d'outils visant à la responsabilisation des entreprises et exercent des pressions pour la mise en œuvre de ces outils.

Dans ses rapports avec les autres organisations de la société civile, il s'agit plutôt du développement de relations de partenariat, le syndicalisme étant passé d'une vision hégémonique de son rôle à une conception de partenariat et d'égalité avec les autres mouvements sociaux. Il s'est ainsi instauré un dialogue entre syndicats et autres membres de la société civile par le biais de la participation à différentes initiatives et événements internationaux mais aussi par une collaboration plus étroite dans le cadre de la mise en œuvre d'initiatives spécifiques.

2.2. Inclusivité et universalité des thèmes de revendication

La transformation de l'action syndicale témoigne non seulement de la reconnaissance de la nécessité d'une adaptation des stratégies syndicales à l'évolution de l'environnement politique et économique, mais également à la remise en cause des institutions et règles politiques et économiques qui prévalent. Ainsi, en participant à des événements réunissant des organisations altermondialistes, en créant des fonds dédiés à l'aide humanitaire ou en questionnant le mode de vie basé sur la consommation, les syndicats reconnaissent la nécessité d'une alternative sociale et participent, par leurs innovations, à son élaboration. Ainsi, les préoccupations des syndicats, initialement axées sur les droits et les conditions de travail dans le contexte de mondialisation, concernent maintenant la dégradation de l'environnement, l'éducation, le développement, les droits des femmes et l'égalité. En abordant ces thématiques de dimension universelle, les syndicats rejoignent le terrain des nouveaux mouvements issus de la société civile qui exercent une influence croissante sur le développement et la gestion interne des entreprises, en les obligeant à tenir compte de nouvelles revendications (Gallin, 1999). Cette nouvelle attitude fournit d'importantes possibilités de renouvellement aux syndicats en leur permettant de développer des caractéristiques de plus en plus semblables à ceux des nouveaux mouvements sociaux : l'universalité des thèmes de revendication ainsi que les nouvelles modalités de l'action collective en témoignent. La mise en œuvre des nouvelles stratégies syndicales révèle, du fait des modes d'intervention privilégiés, le positionnement des syndicats par rapport aux moyens de responsabilisation des entreprises.

3. Positionnement par rapport au débat sur la RSE

Au regard des nouvelles initiatives entreprises par les syndicats, il est possible d'identifier le positionnement de ces derniers face aux moyens de responsabilisation des entreprises sur les plans social et environnemental.

3.1. Les régulations internationales

En premier lieu, on peut identifier les initiatives favorisant une approche institutionnelle de la responsabilisation des entreprises. La participation aux initiatives telles que le GRI, le Global compact ainsi que le recours aux institutions internationales pour le respect de ces mesures volontaires manifestent la volonté des syndicats de voir les entreprises encadrées par des normes universelles potentiellement contraignantes. En effet, si les mesures de responsabilité sociale sont obligatoires dans certains pays (le reporting social en France par exemple), les mesures initiées par les organisations internationales se sont toujours opposées à une forte pression de la part des entreprises qui opposent aux impacts négatifs de la réglementation, les bienfaits de l'approche volontaire.

3.2. La finance responsable

La seconde approche vise plus particulièrement à influencer sur les décisions des entreprises par l'intermédiaire de la finance responsable. En se positionnant comme actionnaires, les syndicats influent sur le processus décisionnel des entreprises. Par cette stratégie, ils investissent le champ économique pour l'instrumentaliser et le réguler en fonction de leurs visées, de leurs projets et de leurs valeurs. Ce faisant, ils contribuent en tant qu'acteurs à créer une forme alternative de régulation des entreprises tout en rééquilibrant le rapport entre syndicats et entreprises.

Pour mettre en œuvre cette approche, les syndicats-actionnaires fondent la sélection des entreprises sur des indicateurs sociaux ou environnementaux ou le respect des codes de conduite. L'élaboration de ces codes par les entreprises elles-mêmes ou par des organisations de la société civile n'est cependant pas sans susciter des tensions entre les acteurs. En effet, les syndicats remettent en question le contenu de ces codes qu'ils considèrent insuffisants, car ne comportant pas systématiquement une reconnaissance explicite des droits des travailleurs. Ainsi, les droits syndicaux de base devraient faire l'objet d'une réglementation de sorte que les codes de conduite ne constituent pas une échappatoire à la syndicalisation.

3.3. Le consumérisme politique

La troisième approche consiste pour certains syndicats à proposer une alternative sociale allant dans le sens d'un développement durable et qui comprendrait, au-delà des entreprises, une implication de la part des individus à travers le choix d'une consommation responsable, qu'il s'agisse de boycott ou d'achat de produits certifiés selon des exigences environnementales ou sociales.

Ces pratiques illustrent la capacité des individus à combiner leurs rôles de consommateurs et de citoyens pour répondre de manière innovante aux injustices globales (Micheletti, 2003). Pour les syndicats, la CSN en particulier, agir sur ce front complète l'action syndicale en milieu de travail mais également les mesures institutionnelles ou volontaires entreprises par les syndicats. Ainsi, bien que cette pratique soit encore émergente, quelques syndicats collaborent avec des organisations de la société civile pour l'élaboration et le contrôle de labels écologiques.

Privatisation de la régulation

De façon générale, les syndicats s'insurgent contre la privatisation du contrôle et de la vérification de mise en application des normes de responsabilité sociale. L'application des codes de conduite ou des conventions internationales devrait faire l'objet d'un contrôle indépendant assorti d'un mécanisme de recours. Bien que les syndicats estiment que le contrôle le plus efficace serait constitué par l'existence de syndicats indépendants ayant le droit d'évaluer eux-mêmes le respect de leurs droits fondamentaux, l'audit de ces codes est confié à des auditeurs extérieurs quelques fois redevables aux entreprises. Le cas de SA 8000 revient fréquemment comme exemple de cette situation.

4. Alliances avec la société civile

La mise en œuvre des différentes initiatives par les syndicats suppose la création d'alliances avec différentes organisations de la société civile. Ainsi, pour les syndicats, leur participation aux forums sociaux a pour objet d'une part de permettre d'unifier le mouvement syndical européen et international et d'autre part d'élaborer des stratégies communes face aux nouvelles réalités économiques. Elle permet aussi de débattre les propositions des différentes composantes de la société civile et d'essayer de dégager des réponses communes ou convergentes entre syndicats et ONG (Gallin, 1999). Ce rapprochement pourrait favoriser l'endossement de problématiques universalistes par l'ensemble du mouvement syndical international, comme c'est déjà le cas pour certains syndicats nationaux cités en exemple précédemment. Par ailleurs, syndicats et ONG collaborent de manière fructueuse, notamment par l'échange d'informations permettant d'appuyer les revendications syndicales au niveau international, dans des pays où les droits du travail ne sont pas respectés. Cependant, malgré ces convergences, quelques frictions persistent entre syndicats et ONG quant à la légitimité et à la transparence de certaines de ces organisations. En dépit de ces frictions, le rapprochement de ces deux types d'organisations facilite la mise en œuvre des initiatives syndicales dans le domaine de la responsabilité sociale corporative.

Conclusion

En résumé, on peut identifier trois voix empruntées par les syndicats pour la responsabilisation des entreprises. La voie institutionnelle par les réglementations nationales ou les régulations internationales, la voie économique par le placement et la finance responsable et la voie citoyenne par la consommation responsable ou le commerce équitable.

Dans leur mouvement de renouvellement, les syndicats ont, de manière différenciée, investi ces trois avenues. Ils se prononcent de manière unanime pour la réglementation des activités des transnationales et exercent des pressions au niveau international pour que les normes volontaires puissent par la pratique s'instaurer en normes contraignantes. Au niveau économique, l'implication syndicale dans la finance responsable n'est pas encore généralisée et si elle est courante en Amérique du Nord, elle en est encore à ses débuts en Europe et ailleurs. Cette stratégie constitue une approche prometteuse compte tenu de l'importance des fonds mobilisés par les syndicats et donc du potentiel d'intervention en tant qu'actionnaire. Finalement, la troisième voie, celle de la consommation responsable est encore en émergence et relativement peu investie par les syndicats. En impliquant les citoyens en tant que consommateurs, cette option constitue un levier non négligeable pour la responsabilisation des entreprises.

À travers ces trois avenues, le positionnement des syndicats par rapport aux pratiques de responsabilité sociale corporative, tout en renouvelant de manière radicale les formes de l'action collective, favorise l'émergence de « nouveaux mouvements syndicaux » qui s'illustre comme de nouveaux mouvements sociaux économiques, usant de modalités économiques de pression dans le but de construire une organisation sociale conforme à ses valeurs et à ses objectifs.

¹ Ce texte est largement inspiré d'une présentation effectuée dans le cadre de l'atelier *Des nouveaux outils pour la régulation sociale de l'entreprise* du Colloque International organisé par le CRIMT, du 18 au 20 novembre 2004, HEC-Montréal, Montréal intitulé « Nouveau syndical : innovations pour un accroissement du pouvoir syndical à l'ère de la mondialisation ».

Belem, Gisèle et Turcotte, Marie-France (dir). 2004. « Le mouvement des travailleurs et ses évolutions récentes »; Recueil de textes No 29, Chaire de responsabilité sociale et de développement durable.

Boucher, Jacques. 1997. Transformation du discours de la CSN sur la modernisation sociale des entreprises ;

Thèse de doctorat en sociologie. Université du Québec à Montréal. 386p.

Confédération des Syndicats Nationaux (CSN). 2004. «Nous rêvons d'un monde plus équitable et écologique ... Soyons consomm'acteurs !», 6p. Disponible sur le site www.csn.qc.ca

Contrepoids, S. 2003. Syndicats – La nouvelle donne. Ed. Syllepse. Paris. 227p.

Éducation ouvrière. 2003. *La responsabilité sociale des entreprises : mythes et réalités*, no 130, 81p. Disponible sur le site de l'Organisation du Travail International (OIT) <http://www.ilo.org>

Gallin, Dan. 1999. « Syndicats et ONG dans le développement social – un partenariat nécessaire »; Global Labour Institute; www.global-labour.org/syndicats_et_ong.htm. Consulté le 11-11-04

Groupe Investissement responsable. 2004. «Quatre syndicats demandent à l'ONU de semoncer Nike pour des violations de la liberté d'association et de négociation collective», *Groupe Investissement Responsable*, 23 avril 2004, 1p.

Ian, Robinson. 2000. "Neoliberal Restructuring and U.S. Unions: Toward Social Movement Unionism?"; *Critical Sociology*, 26, 1/2; pp. 109-138.

Le Forum Social Mondial 2003 et les syndicats, 2003. *Dossier spécial Les syndicats et le Forum Social Mondial*, sur Le Site du Monde du Travail, <http://www.itinerant.qc.ca> (Consulté le 2004-11-04)

Offe, Claus. 1997. "Les nouveaux mouvements sociaux : un défi aux limites de la politique institutionnelle », pp. 98-132, dans *Les démocraties modernes à l'épreuve*, sous la direction de Didier Le Saout et Yves Sintomer, L'Harmattan, pp. 98-132.

Ryder, Guy. 2004. «Vigéo : l'invité du mois : Guy Rider », <http://www.vigeo.fr>, 5p. (Consulté le 2004-11-04)

Appel de communications Revue canadienne d'études du développement

Fondée en 1980, la Revue Canadienne d'études du développement (RCED) est une tribune pluridisciplinaire internationale axée sur la problématique du développement. Elle est ouverte à toutes les orientations théoriques et stratégiques et publie des recherches sur les régions et pays en développement.

La RCED s'intéresse particulièrement aux applications pratiques de la théorie et de la recherche, ainsi qu'au rôle de pays tel le Canada dans la promotion du développement international et d'un ordre mondial plus équitable. Ses champs d'intérêt comprennent : aide et commerce ; disparités régionales et réforme agraire ; administration du développement ; planification de l'éducation et développement des ressources humaines ; industrialisation et transfert de technologie ; problèmes environnementaux ; droits de la personne et démocratisation ; urbanisation ; femmes et développement.

Bien que la RCED accepte des articles théoriques – surtout s'ils présentent une analyse interdisciplinaire percutante, elle accorde la priorité aux articles issus de recherches empiriques et aux études de cas ayant de fortes répercussions sur la planification et les politiques en développement. La RCED accepte également de courts articles présentant des expériences ou réflexions personnelles liées aux pratiques ou aux pratiques actuelles en développement international. Les articles constituant un échange de vues sur un sujet traité dans un numéro antérieur de la RCED sont aussi considérés.

La RCED présente également des analyses critiques et des comptes rendus de livre récents.

La RCED est une publication trimestrielle bilingue (français et anglais) qui paraît en mars, juin, septembre et décembre de l'année.

La RCED recherche des articles scientifiques sur les problématiques du développement. Les articles doivent être conformes aux politiques éditoriales de la Revue (au plus trente pages à double interligne) et feront l'objet d'une évaluation par les pairs.

Envoyez les articles en cinq exemplaires au :

Directeur de la rédaction
Revue canadienne d'études du développement
Université d'Ottawa
542, avenue King Edward
Ottawa, ONT
CANADA K1N 6N5

Invitation à préparer la contribution québécoise à la Rencontre de Dakar - 22 au 26 novembre 2005

Aux entreprises et organismes québécois
de l'économie sociale et solidaire

Bonjour,

Nous connaissons de plus en plus les effets d'une mondialisation qui s'impose par en haut et qui exclut de plus en plus de pays et de personnes mais qu'il y en a une autre qui pousse par en bas et qui met en lien et en réseau des initiatives et des entreprises qui collent aux intérêts des populations. Nous étions 225 à Lima en 1997, 440 à Québec en 2001. Nous croyons que nous serons 700 à Dakar en novembre 2005. Le GESQ souhaite que le Québec soit très présent à cette troisième rencontre et témoigne de sa volonté de participer à l'émergence d'un modèle alternatif de développement.

Aussi nous vous invitons par la présente à vous inscrire dès maintenant dans la démarche de préparation de la 3^e Rencontre internationale sur la globalisation des solidarités qui se tiendra à Dakar (Sénégal) du mardi 22 au samedi 26 novembre 2005 sous le thème *Renforcer le pouvoir d'agir des peuples*. Le GESQ organise deux importantes activités de préparation collectives que nous considérons comme des conditions essentielles pour faire partie de la délégation québécoise.

D'abord le **Forum du GESQ** qui aura lieu le **16 février 2005** à compter de **16 : 00 heures** à l'**Université du Québec à Montréal**. Cette rencontre sera l'occasion d'avoir toutes les informations sur le processus de préparation des échanges qui se dérouleront à Dakar. La seconde rencontre que nous tiendrons sera une **Université d'été** en **juin 2005**, les lieux et dates restent à déterminer.

Du côté des modalités, nous vous invitons à prévoir dès maintenant la recherche de financement. Nous estimons que les déplacements, l'hébergement, l'inscription et quelques frais de voyage s'élèveront à 4 500 \$. Il faut aussi prévoir une vaccination appropriée : il faut prévoir environ 200 \$ par personne. Il n'y a pas pour le moment d'exigence en termes de visa pour entrer au Sénégal.

Je vous invite donc à **vous inscrire d'ici la fin de janvier 2005** pour vous joindre à cette démarche de préparation. Faites parvenir vos coordonnées à **Yvon Poirier** soit par courriel (ypoirier@videotron.ca), soit par la poste au 565, rue de l'Église #401, Québec (Qc) G1K 9G5.

Solidairement,

Gérald Larose, président

Renseignements et inscription: ypoirier@videotron.ca

La Chaire de responsabilité sociale et de développement durable supporte les alternatives aux pratiques économiques traditionnelles

Voici un Certificat d'exemption de cadeau dont vous pourrez certainement faire bon usage pendant le temps des Fêtes qui approche...

publié par
l'Union des consommateurs
d'après Adbusters.org
l'ACEF de l'Est de Montréal
et l'ACEF Estrie

Certificat d'exemption de cadeau



Puisque l'essentiel dans la vie ne s'achète pas...

cochez au besoin ...et puis j'ai déjà tout ce qu'il me faut
 ...le reste est vraiment trop cher

Je, soussigné, exempte avec plaisir _____
de l'obligation de m'acheter un cadeau
à l'occasion de _____

J'aimerais mieux... faire une promenade en nature partager un repas avec toi
 des becs à tous les jours du bon temps ensemble jouer avec toi à / aux: _____
 toutes ces réponses ta suggestion: _____ la mienne: _____

et j'ai signé tendrement:

Large empty box for signature.

APPEL DE COMMUNICATIONS

Dossier: **Enjeux environnementaux contemporains : les défis de l'écocitoyenneté**
Responsables: **Michel Séguin, Pierre de Coninck et François Tremblay**

Les enjeux environnementaux se manifestent tant aux niveaux de défis planétaires comme les changements climatiques que dans les pratiques quotidiennes individuelles telles l'alimentation et la qualité de la vie communautaire. L'exploitation, la consommation et l'élimination des ressources sont au cœur d'enjeux qui, jadis, étaient considérés de nature économique et technique et qui doivent maintenant être aussi considérés comme étant de nature politique, sociale et culturelle. De plus en plus d'acteurs sociaux se sentent interpellés par les questions environnementales, et des espaces sociaux en émergence sont caractérisés par des conflits concernant l'environnement.

La mobilisation dans la rue n'est plus la seule donnée à analyser concernant les conflits écologiques, car de plus en plus de processus décisionnels tiennent dorénavant compte de l'environnement. C'est ainsi que les notions comme le développement durable, le commerce équitable ou encore les ententes de responsabilités de producteurs pour l'ensemble du cycle de vie de leurs produits font en sorte que les enjeux environnementaux sont présents aujourd'hui autant dans la rue, dans la vie de tous les jours, que dans les institutions et les processus décisionnels publics et privés. Certains parleront même d'*écocitoyenneté*, d'une nouvelle façon individuelle et collective d'envisager les défis écologiques et de mettre en œuvre les alternatives nécessaires à les relever et à les dépasser.

Les responsables de ce dossier souhaitent recevoir des propositions concernant l'analyse, la compréhension et les conséquences des enjeux environnementaux contemporains, ainsi que de *l'écocitoyenneté*. Il peut s'agir de :

- L'action collective des mouvements sociaux, des groupes de pression ou d'autres intervenants liés à l'environnement, tant dans la rue qu'au sein des institutions ;
- L'accès à l'information scientifique de la population concernant les enjeux environnementaux ;
- La participation du public aux enjeux environnementaux par le biais, entre autres, de mobilisations, d'actions et de consultations publiques ;
- Les nouvelles techniques de recherche et d'analyse concernant les enjeux environnementaux contemporains, dont la recherche participative issue de la recherche-action.

Pour toutes propositions, communiquer **avant le 15 janvier 2005** avec:

Michel Séguin

Réseau des ressourceries du Québec
4200, rue Adam
Montréal (Québec) H1V 1S9
514-875-5869 info@reseauressourceries.org

Rappel. Un guide pour la présentation des articles sera fourni sur demande; toutefois, nous précisons déjà qu'aucun article ne devra dépasser **35 000 caractères (espaces compris)**, bibliographie et tableaux inclus.

Babillard

APPEL DE COMMUNICATIONS
Congrès de l'ASAC 2005
La gestion dans les périodes turbulentes

Faculty of Business—Ryerson University
Toronto, Ontario

28 au 31 mai 2005
Delta Chelsea Hotel

DÉLAIS: 31 janvier 2005
Nina Cole—n2cole@ryerson.ca
Site Web : www.ryerson.ca/asac2005

**International Conference on Education for a
Sustainable Future**

18- 20 January, 2005, CEE, Ahmedabad, India

www.ceeindia.org/esf

Call for communication

International Sociology Conference

“ENVIRONMENT, KNOWLEDGE AND DEMOCRACY”

Sponsored by the RC24 of the ISA (Environment and Society Research Committee of the International Sociological Association)

And organised by
The University of the Mediterranean, Department of Human Sciences, DESMID-UMR Espace and the SHADYC (EHESS-CNRS)

6-7 July 2005

Faculty of Sciences of Luminy,
Marseille, France

DEADLINE: December 31st 2005

SÉMINAIRES SCIENTIFIQUES DE LA CHAIRE 2004-2005

10 septembre 2004

La mobilisation sociale et les mouvements sociaux

8 octobre 2004

Le mouvement des travailleurs et ses évolutions récentes

5 novembre 2004

Les nouveaux mouvements sociaux et leurs évolutions récentes

3 décembre 2004

Société civile et économie

22 janvier 2005

Finance responsable I : Placements et activisme actionnarial – industrie ou mouvement social?

18 février 2005

Finance responsable II : Finance solidaire et monnaies sociales

18 mars 2005

Consumérisme politique I : du boycott au buycott – le mouvement des consommateurs

15 avril 2005

Consumérisme politique II : certifications et labels – nouvelle structuration de l'industrie?

13 ou 20 mai 2005

Consumérisme politique III : études de cas intégratives

10 juin 2005

Séminaire synthèse

Renseignements: ceh@uqam.ca

la chaire
de responsabilité
sociale et de
développement
durable



.....
École des sciences de la gestion
Université du Québec à Montréal
Case postale 6192
Succursale Centre-Ville
Montréal (Québec) H3C 4R2

Téléphone : 514.987.3000
poste 6972#

Télécopieur : 514.987.3372

Courriel: ceh@uqam.ca

Visitez notre site Internet

www.ceh.uqam.ca

Inscrivez-vous à notre liste d'envoi électronique

ceh@uqam.ca

Bulletin de la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable

Rédacteur en chef : Patrick Laprise

Graphisme : Jenny Desrochers

Collaborateurs : Gisèle Bélem, Emmanuelle Champion, Corinne Gendron et Marie-France Turcotte

Pour soumettre un article, prière de consulter le site web www.ceh.uqam.ca.